



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €
R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z
FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud
34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 20/01/2025

Echéance le : 28/02/2025

EQUIPE NUIT

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS
67 AVENUE JEAN JAURES
34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

FACTURE		Echéance le : 28/02/2025		TVA : FR12902550565						N° Commande	
L.C.R.		EQUIPE NUIT								5721889	
Magasinier :											
N° Document		N° Client		V.I.N.		N° Immatriculation		Kilométrage			
4978434		0165285		Zone Expedition : 03							
Désignation		N° Pièce		Quantité ou temps		C T		Prix unitaire hors taxe €		Remise %	
** BL 5721889 DU 20/01/2025 **											
EA-541-LX											
I:CREMAILLERE DE DIR ESD		LZT01162610		1,00		4		326,26		30,00	
PSA											
Echange Standard PSA											
I:CONSIGNE CREMAILLERE DIR		LZC01162610		1,00		4		130,00			
PSA											
----- SOUS-TOTAL PIECES -----										228,38	
										130,00	

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document : 4978434
N° Client : 0165285
N° Commande : 5721889

Echéance le : 28/02/2025

20/01/2025 430,06



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : *Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L 621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.